

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 7
- absent excusé : 0
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 19 heures 24, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, M. MERLEY M. MOLET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, MME SERRET-PERES, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. ORTIC), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. GARDE (POUVOIR A M. MERLEY), M. COMBE (POUVOIR A M. ROUX), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS)

Etait absent excusé : -

M. BAMIERE est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/17

Objet : SDEHG : effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom avenue de Cornaudric

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 9 mai 2022 concernant l'effacement des réseaux avenue de Cornaudric, opération référence : 11 AT 259-260-261, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire suivant :

Basse Tension (BT) :

- Dépose de 780 m de réseau aérien BT.
- Construction d'un réseau souterrain BT sur une longueur d'environ 850 m avec reprise de 17 branchements.

Eclairage public :

- Dépose de 34 lanternes d'éclairage public sur poteaux béton.
- Dépose de 8 ensembles d'éclairage public.
- Construction d'un réseau souterrain d'éclairage public d'environ 1455 m de longueur.
- Fourniture, pose et raccordement d'environ 41 ensembles d'éclairage public sur mâts de 7 m de hauteur équipés de lanternes à appareillage LED 40 à 50 W.

- Fourniture, pose et raccordement d'environ 9 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5 m de hauteur équipés de lanternes à appareillage LED 25 à 35 W.

Nota :

- Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie.
- Dispositif d'abaissement de 50% pendant 6h. L'avenue de Cornaudric est maintenue éclairée en bi-puissance en nuit profonde.
- Un câble sera posé entre la lanterne et le pied de mât afin de pouvoir reprogrammer l'appareil ultérieurement.
- Il sera proposé une esthétique des lanternes similaire au modèle déjà posé sur la Commune.
- Des études d'éclairage confirmeront le nombre et la puissance des luminaires.
- L'installation d'éclairage public respectera l'arrêté sur la pollution lumineuse.

Télécom :

- Etude génie civil du réseau Télécom.
- Dépose d'environ 1450 m de réseau Télécom.
- Ouverture d'une tranchée commune avec la BT et l'éclairage public, évacuation des déblais, pose de fourreaux et chambres de tirage, remblaiement, réfection de surface.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune est estimée à 467 731 €, cette dernière se décomposant de la manière suivante :

➤ **Partie électricité :**

• TVA (récupérée par le SDEHG)	64 900 €
• Part SDEHG	68 000 €
• Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)	287 380 €
Total	420 280 €

➤ **Partie éclairage public :**

• TVA (récupérée par le SDEHG)	59 547 €
• Part SDEHG	151 250 €
• Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)	180 351 €
Total	391 148 €

En outre, les travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la Commune pour la partie télécommunication est de 333 050 €. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la Commune.

Le SDEHG demande à la Commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au Bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AT 259-260-261.

- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.
- De l'autoriser à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau télécommunication et de l'autoriser à signer toutes les pièces administratives y afférant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AT 259-260-261.
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau télécommunication et de l'autoriser à signer toutes les pièces administratives y afférant.

Pour copie conforme,

17 FEV. 2023

- Transmis le

- Affiché le 17 FEV. 2023

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

